



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 3 octobre 2017, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel présentée par Audrey Bellavance, propriétaire, concernant l'usage conditionnel « salon de massothérapie » à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel unifamilial isolé, sur le lot 1 654 250, au 1187, rue Chambly, à Marieville, en zone commerciale C-11, conformément au règlement numéro 1122-09 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels sur le territoire de la Ville de Marieville* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le sept septembre deux mille dix-sept (7 septembre 2017).

La Greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 17-46